Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260410-D_26_047_1-DE

Date de convocation
03/04/2026

Date d'affichage
03/04/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 17
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-047
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 10 avril 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S., M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., M. Aubert G., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. (à partir de la délibération n°26-42), M. Alméras L. et Mme Bonati Gilquin E.

Était absent excusé : M. Cario V.

Était absent : Mme Joucan I. (pour la délibération n°26-41)

Procurations : M. Cario V. à Mme Porteu S.

Formant la majorité des membres en exercice. M. Alméras A. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-047 – Vie municipale (5.3) – Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'article L123-4 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que toutes les communes de 1 500 habitants et plus doivent disposer d'un CCAS. Le CCAS est présidé par le maire de la commune. Outre son président, le conseil d'administration du CCAS comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 14 : 7 membres élus et 7 membres non-élus.

VOTE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- **FIXE** le nombre de membre du conseil d'administration du CCAS à 14 : 7 membres élus et 7 membres non-élus.

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

Le secrétaire de séance
Loïc Alméras